



CTSA du 12 mars 2020

QUESTIONS DIVERSES

Regroupement des services sur Saurupt

À la demande des collègues et suite à un vécu douloureux dans certains services, le SNPTES souhaite fortement que l'administration limite au maximum, dans le nouveau bâtiment, les bureaux de plus de 4 personnes qui nuisent au bien être et à la productivité des personnels.

Quand sera mis en place la commission paritaire qui définira la répartition des places de parkings sur le nouveau site à Saurupt ?

Le nombre de locaux syndicaux, a priori quatre, est il suffisant dans le nouveau bâtiment ? Quel syndicat aura droit à un local syndical ?

Est-ce que le nouveau bâtiment est équipé pour accueillir la badgeuse ?

Organisation du temps de travail / Badgeuse

LE SNPTES souhaiterait un état des lieux sur les volumes horaires écrêtés et sur les journées de congés perdues par service, dans la badgeuse sur l'année scolaire 2018-2019.

Des agents nous ont interpellé sur le fait que lorsqu'ils sont en télétravail ils perdent la pause de 20 minutes qui est accolée à la pause méridienne, i.e. ils perdent les 20 minutes qui sont décrétementées sur la badgeuse les jours ou ils sont en télétravail. Quelle base légale utilise l'administration pour procéder à cette différenciation ?

Grande région

Peut-on avoir un point sur les créations et réorganisations de service prévues ou déjà engagées pour la grande région ?

Pensez-vous réunir les trois CTSA de Nancy, Reims et Strasbourg ?

Divers

La consultation des articles sur le site web Partage est pour le moins discutable. Les icônes disproportionnées n'apportent en règle générale strictement rien et empiètent sur l'affichage des titres qui ne sont pas complets... Il nous semblerait plus opportun de privilégier le contenu à la forme.

Les assistantes sociales travaillent sur différents sites dans des environnements informatiques matériels et logiciels pour le moins hétérogènes. Dans le cadre du RGPD et compte tenu des données personnelles très sensibles qu'elles sont amenées à manipuler ne devraient-elles pas être dotées d'un ordinateur portable de l'éducation nationale qui garantirait une meilleure sécurité des données ?